



N° SAU/056 – 1^{er} janvier 1963

FOI AUX LIVRES RÉVÉLÉS

La foi aux livres révélés par Dieu est un des six "piliers" du "Credo" musulman, les autres étant : Dieu, les Anges, les Prophètes, le Dernier jour, la Prédestination. Nous avons déjà parlé des trois premiers, comme nous avons déjà dit aussi que le Coran en 4,135 n'en énumère que cinq et en 2,285 que quatre. Les écoles théologiques en ont retenu six, mais de nos jours des théologiens n'en citent plus que deux ou trois. En tout cas, pour le Coran, ceux qui traiteraient ces Écritures de mensonges seraient voués à l'enfer.

Chaque peuple et chaque époque ont reçu leur livre sacré (13,38). Ce livre n'est que la reproduction ou qu'un fragment de l'archétype céleste des écritures. Il existe en effet, au Paradis, selon la conception musulmane un "Kitâb", une "écriture", modèle de tous les autres livres ; c'est la "table conservée" (6,38 ; 17,60 ; 20,54, etc).

En principe, chaque peuple a reçu une révélation de Dieu, parcelle de cette "Ecriture" céleste, dans l'idiome même de ce peuple. Les Arabes, qui n'avaient rien reçu dans leur langue avant la venue du Prophète, furent comblés avec le Coran, puisque Mahomet se considère comme le "sceau des Prophètes". Mais, de même que Mahomet imaginait les missions des Prophètes qui l'ont précédé sur le modèle de la sienne, de même en était-il dans sa pensée des autres livres sacrés par rapport au Coran. Les penseurs musulmans d'aujourd'hui professent la même croyance,

* * *

Combien y a-t-il de livres révélés ? Le Coran ne donne pas de chiffres tandis que des théologiens anciens parlent, eux, de 100, 104, 133...

Le Coran parle des Feuilles d'Abraham et de Moïse (87,19), des révélations apportées à Noë, Ismaël, Isaac, Jacob, aux tribus, à David, Salomon, Jésus, etc... M. Hamidullah, dans sa récente traduction du Coran, (Paris 1959, Intro. pp. XIII-XIV) écrit qu'il est parlé encore "des livres des Anciens" ; ceci, selon l'auteur, "laisse la possibilité de reconnaître une origine divine à certains livres chez les Zoroastriens, les Brahmanistes, etc... , sans qu'on puisse pour autant affirmer dogmatiquement ce caractère pour tels ou tels de ces livres". En ce qui concerne les livres israélites, dit aussi M. Hamidullah, le Coran ne se réfère qu'au Pentateuque de Moïse ("Feuilles de Moïse", "Tora") ; les autres livres de l'Ancien Testament ne possèdent pour le Coran qu'une valeur théorique".

Outre le Coran (1), trois livres révélés sont plus particulièrement retenus : la Tora (loi) donnée à Moïse (32,23), le livre du Zabûr (Les Psaumes) donné à David (17,57) et Indjîl_(l'Évangile) donné à Jésus (5,50).

Ainsi donc, les Juifs et les Chrétiens sont appelés "ahl al-kitâb", "les gens du Livre", "les possesseurs de l'Écriture" (16,45 ; 21,7 ; 5,72, etc.) Par extension et plus tardivement, l'expression fut

appliquée aux Sabéens nommés dans le Coran et aux Zoroastriens. Les Juifs et les Chrétiens possèdent donc bien des fragments de l'Écriture conservée au Paradis, mais, en réalité, leurs livres ont été altérés, On ne voit d'ailleurs pas très bien jusqu'où va cette accusation dans le Coran. Celui-ci semble reconnaître parfois l'authenticité de ces Écritures, louant même les vertus religieuses et morales qu'elles contiennent. D'autres fois, Mahomet reproche aux Juifs et aux Chrétiens de ne pas suivre le message qui leur a été envoyé. On croit comprendre que, s'ils y étaient fidèles, ils devraient reconnaître Mahomet comme prophète envoyé de Dieu. Finalement, devant l'indocilité des Juifs et des Chrétiens à la prédication coranique, il est dit qu'il faut les combattre. Est-ce que ce sont tous "les gens du livre" qui sont visés ou seulement quelques groupes ? Tout cela n'est pas très clair (2)

A défaut de Mahomet - plus ou moins explicite - les apologistes après lui reprochent d'une manière formelle aux Juifs et aux Chrétiens de falsifier leurs livres. Cette altération "tahrîf" est faite par une modification directe du texte et par des modifications arbitraires, par exemple en lisant certaines parties et non d'autres, en interpolant le texte original ou en donnant des interprétations inexactes (3,64 ; 3,72). La grande accusation consiste dans le fait que les Juifs et les Chrétiens ont supprimé de leurs livres l'annonce de la venue de Mahomet. Cette accusation court encore.

Il faut signaler tout de même qu'au cours de l'histoire musulmane, malgré une opposition, irréductible et tenace, quelques très rares théologiens ou penseurs ont admis une certaine valeur d'authenticité aux textes bibliques et évangéliques (Ibn Khaldoun mort en 1406 (3), Ghazali mort en 1111, le Cheikh Abdouh ; mais ils les interprètent d'après le Coran. Il en est de même de nos jours parmi les penseurs qui écrivent sur le Christ, en Égypte par exemple, bien qu'ils se servent de bibles protestantes plutôt que catholiques (4).

* * *

1. LA TORA, ou loi des Juifs, correspond au Pentateuque et comprend donc les livres de la Genèse, de l'Exode, du Lévitique, des Nombres et du Deutéronome. Les Juifs parlant hébreu appelaient la première partie de leur bible : "les cinq cinquièmes de la Loi" ; dans les milieux où l'on parlait grec, l'équivalent était "le livre en cinq volumes" (Pentateuchus en latin ; Pentateuque en Français). Pour le Coran, cette loi est descendue sur Moïse pour manifester les prescriptions juridico-religieuses et pour annoncer l'apparition d'un prophète issu des fils d'Ismaël.

La théologie musulmane pense que la Tora a été falsifiée. Non seulement il n'y est pas fait mention de Mahomet, mais encore on n'y parle pas de l'enfer, de mode de la résurrection générale et du rassemblement des humains, de la rétribution. D'autre part, il y est fait mention de la mort de Moïse, alors que c'est à Moïse que la Tora a été apportée. Au sujet de l'annonce de Mahomet (Coran 7,156), nous trouvons dans la traduction du Coran par la secte hérétique des Ahmadiyya de Lahore un certain nombre de références que les apologistes musulmans s'évertuent à comprendre dans ce sens (Qadyan, 1947, I. , Introduction p. LXI et suiv.). Ainsi, par exemple, en Habacuc 3,3-7 ; dans le Cantique des Cantiques 5,10-16 ; en Isaïe 5,26-30 ; Daniel 2,37 et 45 (5).

Nous lisons en Habacuc 3, 3-7 :

"Dieu vient de Théman
et le saint de la montagne de Pharan
Sa Majesté voile les cieux
La terre est pleine de sa gloire"

Pour les musulmans, Pharan signifie la Mecque et ils lisent encore : La terre a été remplie de la gloire d'Ahmed (= Mahomet).

Nous lisons en Isaïe 9,5 :

"Car un enfant nous est né, un fils nous a été donné
Il a reçu l'empire sur ses épaules, on lui donne ce nom :
Conseiller-merveilleux, Dieu-Fort, Père-Eternel, Prince-de-la-Paix".

Pour les musulmans, il faudrait lire : une loupe, un grain de beauté sera sur son épaule (allusion à la tradition qui veut que Mahomet portait sur ses épaules ce grain de beauté, signe de la prophétie).

2. LE ZABUR, livre des Psaumes donné à David, consiste en prières, invocations, exhortations, sentences. Selon les musulmans, le Zabur ne renferme pas de statuts légaux, car David avait reçu l'ordre de suivre la loi mosaïque.

"Zabur" aurait une origine sud-arabe. Pour Mahomet, le mot signifie les Ecritures ; au singulier, ici, il est réservé au Psautier de David (15,57 ; 4,161). D'aucuns assurent que des passages coraniques rappellent fortement certains versets de Psaumes bibliques (du psaume 104, en particulier) (6). On ne sait pas encore en tout cas si les Arabes possédaient une traduction du Psautier. L'abbé Moubarac quant à lui pense "qu'il faut sans doute abandonner à l'heure actuelle le dessein d'expliquer (Le Coran) par la Bible et l'ensemble des écrits judéo-chrétiens. C'est tout l'environnement sémitique, mais plus spécialement sud-sémitique du Coran qu'il importe de découvrir" (7).

Quoi qu'il en soit, les théologiens musulmans ont trouvé dans les Psaumes des allusions à la venue de Mahomet, bien que celui-ci ne semble pas, dans le Coran, accuser spécialement le Zabûr de falsifications. Pour les apologistes, ce Livre est donc atteint aussi par le "tahrif" (altération).

3. L'INDJIL. L'Évangile donné à Jésus, pour manifester les vérités, inviter les créatures humaines à professer l'unicité divine, abroger certaines prescriptions secondaires de la Tora. L'Évangile comprend actuellement quatre textes composés par quatre auteurs, qui se contredisent l'un l'autre, disent les musulmans. Plus de deux cents textes existaient aux origines, mais les chrétiens se décidèrent sur quatre afin d'échapper à l'abondance des oppositions et désaccords. Ces Évangiles sont donc falsifiés et altérés,

Voici comment M. Hamidullah, penseur pakistanais, présente actuellement les Évangiles dans l'introduction à sa traduction du Coran (déjà cité, p. XV) :

"Les Évangiles présentent un cas particulier. Jésus-Christ lui-même n'a pas voulu, ou n'a pas pu - pour des raisons historiques - dicter son message à l'intention de ses disciples. Ce sont ses disciples, et leurs successeurs, qui rédigèrent chacun un mémoire sur le Guide disparu. Chaque Évangile constitue la répétition des mêmes données : la biographie de Jésus, où se mêlent ce que Jésus a dit ou fait, et ce que l'auteur de l'Évangile connaissait d'autres sources. L'Évangile ne ressemble donc ni au Coran, ni au Hadith, mais à la Sira ou biographie de Muhammed, dont certaines datent de l'époque de ses compagnons, d'autres un peu plus tard. Il y a un grand nombre d'Évangiles - une cinquantaine environ - dont quatre sont canonisés au sein de la communauté chrétienne en général ; d'autres sont déclarés apocryphes, parmi lesquels l'Évangile de Barnabé revêt un intérêt particulier. Sans entrer dans la question de la rédaction et de la conservation des différents évangiles, il suffit de signaler que ce sont de beaux livres de biographie, pleins de sagesse et de développements littéraires, et... très lisibles".

Ailleurs, le même auteur conclut quelques lignes sur les livres révélés : "Le Coran se proclame la plus récente "édition", la restauration du message divin maintes fois répété et maintes fois perdu dans les guerres fratricides des hommes" (8).

Les Évangiles ont été maintes fois attaqués par l'apologétique musulmane, Récits composés par des hommes, dont certains n'ont même pas connu Jésus, ils ne viennent pas directement de Dieu, Ils ne s'accordent pas entre eux, racontent beaucoup d'histoires, mais contiennent peu d'ordonnances. Bref, ce n'est donc pas une "loi" révélée : la Loi que Dieu a révélée à Jésus. Celui-ci, dit M. Hamidullah, "n'a jamais eu le temps de la rédiger. Ses paroles n'ont pu être simplement qu'intégrées plus tard dans sa biographie" (9).

L'accusation la plus importante est toujours celle du refus par les Chrétiens de voir dans les Évangiles l'annonce de la venue de Mahomet. Que M. Hamidullah considère que l'Évangile de Barnabé revêt "un intérêt particulier", n'a rien d'étonnant, car, comme nous l'avons déjà vu, cette œuvre d'un faussaire du XVI^e s. aligne les textes dans lesquels les musulmans voient l'annonce du Prophète (10).

Parmi les textes allégués par les musulmans, retenons ceux de Matthieu 21,33-46 (parabole des vigneronniers infidèles), 23,49 (l'envoi du fils par le maître de la vigne ; "Je vous le dis vous ne me verrez plus jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur"), de Luc 24,49 ("Et voici que je vous envoie ce qui a été promis par mon Père"), de Jean 15,26 ("... Le Défenseur,

l'Esprit Saint, celui-là vous enseignera tout et vous remettra dans l'esprit tout ce que je vous ai dit") et les textes parallèles sur le Paraclet promis par le Christ.

* * *

Comment les musulmans considèrent-ils ces livres révélés et comment s'en servent-ils au besoin ?

Ces questions ont déjà été évoquées, mais disons pour résumer que :

A. Les musulmans, bien que reconnaissant le caractère sacré de la Tora du Zabûr et de l'Indjil, en fait ne les lisent pas, sauf cas rares (11). Pour eux, les textes authentiques ont été perdus ou falsifiés consciemment, parce que "les gens du livre" ne veulent pas reconnaître la mission de Mahomet. Si les Juifs et les Chrétiens étaient fidèles à leurs Écritures, dit de son côté M. Hamidullah, ils seraient forcément amenés à croire en Mahomet.

Un argument apologétique est bien connu : l'islam croit comme véridique ce qu'ont apporté les religions célestes (Coran 2,136). Ce serait du reste une preuve de la tolérance musulmane. Normalement, les musulmans doivent croire les livres des Juifs et des Chrétiens, puisque ces livres ne font que reprendre partiellement l'Écriture céleste. En réalité, les convictions juives et chrétiennes ne sont pas du tout prises en considération. La position du problème est celle-ci : les musulmans doivent croire aux autres prophètes et à leur message certes, mais dans la mesure où ce message dit la même chose que ce que Mahomet a apporté dans le Coran, ou au moins ne dit pas le contraire. Si les musulmans croient en Jésus, c'est bel et bien dans le Jésus-coranique et non pas dans le Christ, Verbe de Dieu incarné,

B. Les musulmans jugent des livres à la manière du Coran, de la même façon qu'ils conçoivent la "révélation" coranique, comme une "loi" descendue du ciel.

Le point capital est bien ici la différence de conception entre la notion chrétienne d'inspiration et celle de l'islam. Tous les livres de la Bible sont inspirés et c'est d'abord en eux que nous trouvons les vérités de foi (vérités révélées). Les auteurs inspirés, causes instrumentales libres, agissaient sous la motion de l'Esprit Saint. Mais dans ce charisme d'inspiration scripturaire ils gardaient leur style propre, leur mentalité et se servaient de documents antérieurs et des apports culturels de leur milieu et de leur temps. Pour l'islam, le Prophète transmet un commandement, une "loi" de Dieu et il est cause instrumentale serve. Dieu dicte sa volonté dans un mot à mot littéral. Et le Livre "descend" tel quel du Paradis. Comme l'expose bien Louis Gardet, "que l'auteur inspiré puisse par exemple se servir de documents humains, selon son style et son langage propre, l'inspiration étant "l'impulsion surnaturelle" qui lui garantit, dans chaque mot qu'il emploie, l'inerrance, et le promet à une rédaction voulue par l'Esprit Saint, - il y a là un ensemble de notions tout à fait étrangères aux perspectives de la pensée musulmane" (12). Il n'y a pas pour l'islam d'auteur inspirés, mais encore une fois des prophètes qui reçoivent de Dieu une "révélation" (wahy"). Le Coran est ainsi "descendu" par l'intermédiaire de l'ange Gabriel. C'est un texte divin, "clair", en langue arabe, une loi positive, Parole même de Dieu.

Les Évangiles ne peuvent donc être que des récits humains, avec des histoires trop humaines, L'Indjil, loi donnée à Jésus, n'a pas été écrit ; les Chrétiens n'ont donc que des récits divers écrits longtemps après la mort de leur Prophète (13).

Comme l'écrit M. Hamidullah (traduction du Coran citée, p. X) à propos de la révélation :

"Chez les Chrétiens la chose se complique, d'abord parce que la plupart des sectes chrétiennes croient que la parole de Dieu est devenue chair et sang, sous la forme de Jésus-Christ ; ensuite parce que la notion de révélation ou inspiration a pris un sens plus large que dans les autres religions ; même les biographies de Jésus, rédigées par des saints sont considérées, tout au moins chez les catholiques, comme des livres inspirés (Les Protestants ne leur reconnaissant pas ce caractère)"

Il faudrait ajouter en outre l'absence en islam d'un magistère doctrinal vivant qui définirait les règles de l'interprétation du texte sacré et l'inerrance de ces textes. Le Coran est censé contenir en lui-même, par pure évidence intrinsèque, son propre critère d'authenticité.

L'Islam étant "une religion du livre",⁽¹⁴⁾ quand les musulmans veulent se servir des livres sacrés des Juifs et des Chrétiens ils sont portés à en user selon cette optique, jugeant alors en quelque sorte du judaïsme et du christianisme comme s'ils étaient des religions du livre. Il s'agit toujours de prendre ces livres comme des "lois" (15). De même que le Coran est interprété mot à mot et à la lettre et est censé apporter la solution légale de tout, de même la Tora ou l'Évangile seront pris à la lettre pour montrer aux Chrétiens qu'ils n'y sont pas fidèles. Deux exemples le montreront :

1°) Il y a quelques années, au Caire, un copte prend une seconde femme. Le cas est porté devant le tribunal où siègent des juges musulmans. Ceux-ci consultent l'Évangile, voulant juger notre homme selon sa propre "loi" et faire preuve ainsi de "tolérance". Ils découvrent dans l'Évangile que la polygamie n'est pas interdite ; le copte en question pourra donc garder sa seconde femme.

M, Mohammed Abdel Gawad, juriste, qui exposait ce cas à des catholiques et des protestants, dans un colloque parisien entendait montrer que l'Islam était tolérant.

Pour l'apologétique musulmane, il est clair que le Coran a été le premier restreindre la polygamie à quatre femmes. Il n'y a aucune restriction de ce genre ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament, écrit M. Hamidullah en commentant la traduction du Coran (Coran 4,3). Selon lui aussi, Luther, Melancthon, etc. ont même déduit le caractère licite de la polygamie de Matthieu 25,1-12 où il est question du mariage d'un homme avec dix épouses à la fois. Cet exemple de la parabole des dix vierges est repris récemment par M. Abdul-Muzaffar dans la revue de "La Pensée Chiite" (Paris, N° 11, mars-avril 1962, p. 36, idem dans le n° 12, mai-juin, p. 23) où l'on peut lire également que l'Europe pratiquait la polygamie jusqu'au 17^e siècle. En tout cas, si Jésus envisage le mariage d'un homme avec dix femmes, à plus forte raison le copte cité plus haut pouvait-il prendre une seconde épouse ! Avec une telle exégèse, on peut bien sûr aller loin !

2°) Diverses prescriptions contenues dans la Tora devraient être suivies par les Chrétiens. Le Christ en effet demande à ses disciples de suivre la loi de Moïse (cf. Matthieu 5,17-18 : "Ne croyez pas que je sois venu abolir la loi..."). Et M. Abdul-Muzaffar (qui argumente, dans "La Pensée Chiite", ibidem pp. 35-36) se demande par quelle autorité St. Paul affirme (Romains 10,4) que "Christ est la fin de la loi" : "En principe, on doit, dit-il, préférer la parole du fondateur de la religion à celle des autres".

Bref, l'interdiction des boissons alcooliques, de la viande de porc, de la circoncision vaut aussi pour les Chrétiens, comme elle vaut du reste pour les Musulmans, puisque Dieu l'a confirmée dans le Coran. Le voile des femmes est également prescrit par Jésus (Matthieu 5,28) et par St. Paul (1^{ère} aux Corinthiens, 11,6-7) comme dans le Coran. Inutile de continuer. C'était simplement pour donner quelques exemples. Nous pourrions ajouter que le Christ a dit aussi : "Considérez aussi les lys des champs...". Nous devrions en conclure : faites de la botanique !

Dès lors que le point de départ est faussé, le dialogue ne peut être qu'un dialogue de sourds.

Disons simplement que l'Évangile n'est pas un code de lois positives, mais la Bonne Nouvelle, la Parole de Dieu annoncée et vécue dans le Peuple de Dieu avant d'avoir été mise par écrit. De même dans l'Ancien Testament, la Parole de Dieu a d'abord été vécue dans le Peuple de Dieu, bien avant d'être écrite. On ne peut donc l'interpréter en dehors de ce Nouveau Peuple de Dieu qu'est l'Église. Seule celle-ci, en tant que "Révélation devenue Tradition" (P. Liégé), en a la clef. "La Bible en tant que vécue par les apôtres, dit Mgr Journet (16), en d'autres mots, l'Église en tant qu'apostolique, est la règle de la composition, de la formulation, de l'accroissement et, bien sûr, de l'interprétation de la Bible en tant qu'écrite". Et la Tradition vivante qu'est l'Église, lisant actuellement la Bible à la lumière de la prédication apostolique, "n'est pas une révélation partielle destinée à compléter l'Écriture, dit encore Mgr. Journet. Elle est l'âme et l'esprit de l'Écriture",

Même s'ils ne lisent pas la Bible, sauf cas rares (ils ne lisent pas davantage le Coran d'ailleurs, sans toutefois faire d'équivalence pure et simple, les raisons de cette abstention étant différentes), les musulmans en France par exemple sont amenés à en connaître le contenu. En effet, ils écoutent certaines émissions de la Radio où sont lus de longs passages de la Bible. Ils vont voir des films tels que "La Tunique", "Quo Vadis", "Samson et Dalila", "Salomon et la Reine de Saba", "Ben Hur", "Les Dix Commandements", "Le Roi des Rois", (17), etc.

Ces films frappent fortement les imaginations. Certes, ce sont toujours des grands spectacles où la Bible est ordinairement plus ou moins malmenée. Parfois ce sont les clichés coraniques qui faussent telle figure biblique. Il n'empêche que ces "histoires saintes" peuvent servir à l'occasion pour

alimenter une conversation. Cela permet de rectifier des idées fausses, de préciser telle figure historique, d'expliquer les faits réels et leur sens. L'un ou l'autre d'ailleurs, après avoir vu tel film, a de lui-même ouvert une Bible. "Toutes ces histoires que l'on raconte, est-ce vrai ou est-ce inventé?" "David, Salomon, ont-ils existé ?" "Et Jésus est-il mort sur la croix ?" Celui-ci admirera le courage des martyrs chrétiens livrés aux bêtes dans "Quo Vadis", de même que tel autre vibrait avec "Spartacus" se révoltant à la tête de ses frères esclaves, faisant immédiatement la transposition avec le drame algérien. "La Bataille du rail", autrefois, avait aussi frappé les esprits, montrant l'art de la résistance...

A condition de les discuter, les films bibliques peuvent en tout cas servir pour une information sur le dessein de Dieu dans l'Histoire. Rien n'est à négliger. Les cheminements et les manifestations des "signes" de Dieu dans le monde et dans la vie quotidienne sont extrêmement divers.

TEXTES

Extrait d'un petit traité théologique, sorte de catéchisme élémentaire d'enseignement traditionnel : "al-djawâhir al-kalâmiyya" (les perles théologiques) par le cheikh Tâhir Effendi al-djazâiri. Cet auteur, né à Damas en 1851 et mort au Caire en 1919, fut un ami du cheikh Abduh, le réformiste égyptien bien connu. Son catéchisme reflète les positions de la théologie musulmane courante et se situe dans la ligne des grands "credos" classiques de l'Islam (les "aqâda-s" ou au pluriel "aqâ'id"). Il est aussi un témoin de la croyance populaire dans les milieux de l'Islam traditionnel.

(Sur les livres révélés)

Q : Quelle est votre croyance concernant la Tora ?

R : Je crois que la Tora est un des livres d'Allah (qu'Il soit glorifié et exalté) qu'Il a "descendu" (révélé) à son confident Mûsa (Moïse), sur lui le salut ! Et cela, pour manifester les statuts canoniques et les croyances authentiques et agréables (à Dieu) ; pour annoncer aussi l'avènement d'un prophète parmi les fils d'Ismaël, qui est notre "nabi" (18) (sur Lui soit la bénédiction et le salut), et pour indiquer que celui-ci apporterait une loi nouvelle conduisant à la demeure du salut (au ciel).

Q : Que croyez-vous du Psautier (Zabûr) ?

R : Je crois que c'est un des livres d'Allah "descendu" à David, Il est fait de vœux, invocations, exhortations et sentences. Mais il ne renferme pas de décisions juridiques (statuts canoniques), car David avait reçu l'ordre de suivre la loi mosaïque.

Q : Que croyez-vous de l'Indjîl ?

R : Je crois que l'Évangile est un des Livres d'Allah "descendu" au Messie Isa (Jésus) sur Lui soit le salut, Et cela pour manifester les vérités et inviter les créatures à proclamer l'unicité du Créateur, pour abroger, selon qu'il était besoin, certains statuts secondaires de la Tora et annoncer l'avènement du "sceau des Prophètes" (Mahomet),

Q : Que pensent les savants au sujet de la Tora qui est actuellement entre les mains des "gens du Livre" (Juifs et Chrétiens) ?

R : Ils croient que cette Tora a été atteinte de falsification "tahrîf". La preuve c'est qu'il n'y est pas fait mention du Paradis et de l'Enfer, de la Résurrection (finale), du Rassemblement (pour le jugement général) et de la Rétribution alors que c'est là la plus importante donnée des Livres divins ; une seconde preuve c'est que le dernier chapitre fait mention de la mort de Moïse, alors que c'est à lui-même que la Tora a été "descendue".

Q : Que pensent les savants de l'Évangile actuellement en usage ?

R : Ils croient qu'il en existe quatre textes composés par quatre auteurs, Matthieu, Marc, Luc et Jean, dont certains n'ont pas vu du tout le Messie. L'Évangile de l'un contredit celui de l'autre en bien des points. Les Chrétiens avaient de nombreux évangiles autres que ces quatre, mais plus de deux cents ans après l'enlèvement au ciel de Notre Seigneur "Isa" (sur Lui le salut), ils les supprimèrent, sauf ces quatre, afin d'échapper à (leurs) nombreuses contradictions.

NOTES

1. Voir COMPRENDRE, série saumon, n° 22, du 25/6/58 ; n°29 du 1/7/59 ; n° 41 du 1/7/61 ; série jaune n° 10 du 2/5/58.
2. Voir G. Vadja dans l'Encyclopédie de l'Islam, nouv. édit. T. I. article Ahl al Kitab, p. 212 (avec de nombreuses références coraniques) et J. Jomier, "Bible et Coran", Paris, Le Cerf, 1959, ch. VI.
3. Pour Ibn Khaldoun, l'opinion de l'altération du Livre par les Juifs, "bien qu'elle paraisse d'abord assez plausible, n'a aucune valeur aux yeux des critiques les plus capables, car l'expérience démontre que les hommes des diverses religions n'ont jamais agi de cette manière relativement à leurs livres théologiques ainsi que al-Bokhari le déclare dans son Sahih" (recueil de traditions) ("Les Prolégomènes", trad. De Slane, p. 18). Le cheikh Abdouh (mort en 1905) a parlé comme Ibn Khaldoun d'un gauchissement de l'exégèse seule.
4. COMPRENDRE, série saumon, n° 34, du 15/6/60, "Le Christ vu par des écrivains musulmans contemporains".
5. Autres références : Genèse 16,9.12 ; 17,20 ; 21,21 ; Deutéronome 18,18 ; 33,2.12 (Morovitz, article TAWRAT, dans l'Encyclopédie de l'Islam, 1^{ère} édition, t. IV).
6. Horovitz, article Zabûr, ibidem, t. IV.
7. "Bible et Coran", dans la Table Ronde, n° 107, novembre 1956, p. 102.
8. "Le Prophète de l'Islam", Paris, Vrin, 1959, t. II, p. 483.
9. COMPRENDRE, série saumon, n° 17 du 28/11/57, "Jésus dans les écrits de quelques penseurs musulmans" où l'on trouvera les objections d'Ibn Hazm (+ 1064) Ghazali (+1111) Rachid Rida (+ 1935).
10. COMPRENDRE, série saumon, n° 50 du 1/6/62, "Des penseurs musulmans contemporains face aux mystères chrétiens", positions de M. Hamidullah et O. Yahia. Voir en appendice l'exposé de cette objection de la venue de Mahomet et quelques notes sur l'Évangile de Barnabé (réfuté récemment par J. Jomier dans les Mélanges de l'Institut Dominicain d'études orientales, Le Caire (MIDEO, n° 6, 1959-61, pp. 137-226).
11. Il n'existe qu'un seul critère de la Vérité ; le Coran, qui pour un musulman a réponse à tout. Vers 1955-56, le professeur d'exégèse coranique à la Faculté des Lettres de l'Université du Caire, section de langue arabe, disait à ses étudiants "Pour connaître le judaïsme et le christianisme, ne lisez ni la Bible, ni les Évangiles, ils sont pleins de radotages (khorâfât). Lisez le Coran, il contient tout" (rapporté par le Père J. Jomier).
12. "Introduction de la Théologie musulmane", Paris, Vrin, 1948, p. 392.
13. Les musulmans sous-estimant la valeur du témoignage historique des Évangiles, il est bon de leur faire remarquer "que les vingt-cinq ans nécessaires à la fixation par écrit de la version quasi-officielle du Calife Othman (comptés à partir de la mort de Mahomet) ou les quarante-cinq ans si l'on prend comme point de départ le début de la prédication de l'Islam, nous rapprochent des trente ou quarante années qui s'écoulèrent entre la mort de Notre Seigneur et la rédaction des Évangiles synoptiques" (J. Jomier, op. cit. p. 13). Lire les pertinentes "réflexions à propos d'un ouvrage musulman sur le christianisme", par le Père J. Jomier dans "Parole et Mission", n° 19, 15 octobre 1962, pp. 543-555. Il est facile de voir dans ce cas présent de Mahomet Abou Zahra (auteur de "Conférences sur le christianisme", Le Caire 1961, 3^e édition) comment les Évangiles sont jugés en fonction de catégories islamiques (coraniques) : nos textes évangéliques, par exemple, ne sont pas authentiques car nous ne pouvons pas fournir la liste des personnages qui les ont transmis jusqu'à nos jours. Ceci se rapporte à la question des "isnâd" (la chaîne des transmetteurs garantissant l'authenticité du Coran ou de telle tradition musulmane).
14. Cf. R. Chidiac s. j. dans "En Terre d'Islam", mai-juin 1934, pp. 147-155 et juillet-août 1934, pp. 239-244 où est bien décrit ce caractère essentiel de l'Islam comme "religion du Livre".
15. Dans un discours, le Président Sukarno (Indonésie) disait que Musulmans et Chrétiens devaient travailler au sein du Corps représentatif du peuple : "si les Chrétiens veulent que chaque lettre des lois de l'État soit conforme à la Bible, qu'ils travaillent énergiquement pour que la majorité des délégués faisant partie du Parlement soient des Chrétiens (Orient-Occident du 15/11/60, n° CDXXXVI).
16. "L'Église et la Bible St. Maurice (Seine), édit. St Augustin 1960, pp. 10 et 18.
17. A propos du "Roi des Rois", selon l'Agence-France-Presse (Le Caire, février 1962), on sait que la censure égyptienne a interdit ce film américain. Le directeur de la censure, M. Mohamed Ali Nassef, s'expliqua sur les raisons qui l'avaient amené à l'interdire : "l'intérêt, dit-il, y est concentré sur la lutte entre les Romains et les Juifs d'Israël dans le dessein de faire sentir aux spectateurs que la Terre Sainte était, depuis l'antiquité, la patrie d'Israël. De plus, il y a, dans ce film, une tendance à excuser le traître Judas". Le journal "Al Ahram" ajoutait que tous les ecclésiastiques ayant assisté à la production du film (car le gouvernement tenait à se faire approuver par des représentants des communautés chrétiennes d'Égypte) ont été unanimes à approuver la sage décision de la censure égyptienne". En réalité, s'il y a

eu des réserves dans la presse catholique égyptienne, "Le Roi des Rois" n'a pas été jugé a-chrétien et il a même été accueilli avec des éloges par les milieux chrétiens.

18. Il faut distinguer : - Le nabî, celui qui reçoit une révélation par le moyen d'un ange ou une inspiration dans son cœur. Prophète, le nabî annonce donc quelque chose aux hommes de la part de Dieu ; - Le rasûl ou Prophète envoyé, apôtre, pour un peuple donné. Dieu fait "descendre" sur lui sa loi religieuse, un livre, par l'intermédiaire d'un ange, avec fonction de conduire tel peuple, telle Umma, au salut. Tous les prophètes envoyés (rasûl) sont donc prophètes-nabî, mais tous les nabî-s ne sont pas des envoyés (rasûl) à un peuple, avec la "révélation" comme loi dans un livre. En tant que "sceau des prophètes" (rasûl), Mahomet aurait une mission universelle (note de COMPRENDRE).



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--